

Règlement programme fidélité 15 ans AuCOFFRE

Article 1 : Lancement d'un programme fidélité pour célébrer les 15 ans de l'entreprise AuCOFFRE.

La société : AUCOFFRE.COM, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°510 194 277

Ci-après dénommée AuCOFFRE.com

Organise un programme fidélité pour célébrer ses 15 ans d'existence, s'adressant aux utilisateurs et futurs utilisateurs du site AuCOFFRE et des services proposés sur sa plateforme en ligne. Ce dernier débute le 15 mars 2024 et se termine le 15 décembre 2024, par la désignation des 150 gagnants.

Article 2 : Objet du programme

Ce programme de fidélité, non obligatoire, consiste à proposer aux utilisateurs de la plateforme AuCOFFRE d'effectuer différentes actions tout au long de l'année leur permettant d'accumuler des points, intégrés dans un grand classement mis à jour par AuCOFFRE.

La page présentant le programme est à retrouver sur le site AuCOFFRE : <https://www.aucoffre.com/programme-fidelite>

Voici le listing des actions et les points correspondants :

- 15 points acquis à chaque tranche (et à partir) de 100€ dépensés pour une même commande. Exemple : le client A a réalisé une commande de 90€ puis une deuxième de 75€. Le client A aura donc 0 points. Le client B a réalisé une commande de 90€ puis une deuxième de 145€, le client B aura donc 15 points de fidélité.

Important : les points de fidélité ne seront comptabilisés que pour les commandes passées à partir du 15 mars 2024. De plus, toutes remises ou avoirs utilisés lors du paiement de la commande seront déduits du montant total pour le compte des points. Exemple : le client A a passé une commande de 110€ et utilise un avoir de 20€ pour le paiement de sa commande. Il aura donc 0 points, car sa commande aura une valeur de "90€" par rapport au compte des points du programme de fidélité.

- 50 points acquis à chaque validation LSP effectuée, chaque mois (une validation possible par mois, en achetant un produit estampillé LSP). La quantité à acheter est proportionnelle à la quantité de produits LSP déjà en votre possession. (page disponible pour découvrir le service LSP [ici](#))

Important : La prise en compte de la validation LSP débute à partir du mois d'avril 2024.

- 75 points acquis à chaque fois qu'un membre AuCOFFRE parraine un filleul, sans limite de parrainage.

IMPORTANT : les membres enregistrés comme professionnels ou CGP dans la base de données client AuCOFFRE ou faisant partie d'un programme de rémunération en tant qu'apporteurs d'affaires ne pourront pas cumuler des points concernant le parrainage sur AuCOFFRE.

- 100 points acquis lors de l'inscription à la newsletter Académie AuCOFFRE (la désinscription engendre la perte des 100 points)
- 150 points acquis après avoir déposé un avis Google sur la fiche Google AuCOFFRE (non cumulable, un seul avis possible)
- 200 points acquis lors de la signature d'un mandat de prélèvement (non cumulable, un seul mandat possible)

Ces points sont comptabilisés au fur et à mesure de l'année et des actions, et seront visibles dans un module présent en bas de chaque mail reçu par AuCOFFRE.

IMPORTANT : Les achats payés avec une remise ou bien un avoir ne sont pas comptabilisés dans le système des points.

Pour venir ponctuer ce programme et permettre aux utilisateurs AuCOFFRE de gagner davantage de points, une série de défis mensuels est lancée, tous les 15 du mois. Voici le listing précis :

- **Du 15 mars au 15 avril** : Annonce du programme fidélité, lancement de la mécanique de points.
- **Du 15 avril au 15 mai** : 150€ offerts sous forme d'avoirs sur la plateforme AuCOFFRE / Condition de participation : achat d'un produit LSP entre le 15 avril et 14 mai / 1 gagnant sélectionné et tiré au sort le 15 mai / +15 points / tranche de 100€ dépensés et +50 points pour la validation du LSP
- **Du 15 mai au 15 juin** : lancement d'un jeton en or 1/10ème d'once spécial 15 ans le 15 mai 2024 / +150 points au programme de fidélité pour chaque jeton 15 ans acheté
- **Du 15 juin au 15 juillet** : +40 points au programme de fidélité pour chaque membre ayant rempli le questionnaire spécial sur la Rencontre Annuelle 2024 / tirage au sort le 15 juillet de 2 gagnants parmi tous les répondants pour participer au tournage de la Rencontre Annuelle en octobre 2024.

NB : Les 2 gagnants tirés au sort seront dédommagés à la hauteur de 200€ de prise en charge de leurs trajets pour Paris.

- **Du 15 juillet au 15 août** : +40 points au programme de fidélité après avoir rempli un questionnaire de contribution au design de la prochaine pièce AuCOFFRE / 1 membre sera tiré au sort le 15 août 2024 pour venir dans nos locaux rencontrer les équipes et découvrir le processus de création.
- **Du 15 août au 15 septembre** : Tirage au sort de 15 clients parmi ceux qui auront validé le LSP dans la période du 1er août au 15 septembre, et remboursement intégrale du produit servant à valider le LSP / +50points pour validation du LSP au programme de fidélité

- **Du 15 septembre au 15 octobre** : +40points au programme de fidélité pour chaque membre qui s'inscrira sur le formulaire pour gagner une visite des Ports Francs / 1 seul gagnant tiré au sort le 15 octobre parmi les inscrits.

NB : Le gagnant tiré au sort se verra offrir la visite des Ports Francs représentant 250€ (ce qui est facturé au(x) membre(s) souhaitant visiter les Ports Francs de Genève initialement. De plus, AuCOFFRE participera à la hauteur de 200€ pour dédommager les coûts liés aux trajets/hébergements.

- **Du 15 octobre au 15 novembre** : Accès à des réductions exclusives / +15 points par tranche de 100€
- **15 décembre : annonce des 150 gagnants !**

La participation au programme de fidélité implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le programme de fidélité se déroule **du 15 mars 2024 au 15 décembre 2024 inclus**. Les tirages au sort des défis se feront à chaque fin de période du défi, le 15 de chaque mois. Le classement final sera acté le 16 décembre 2024.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date indiquée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

N'est pas autorisé(e) à participer au programme de fidélité :

- toute personne ayant collaboré à l'organisation du programme ainsi que les membres de leurs familles directes respectives,
- les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc

Les conditions de participation sont les suivantes :

- être membre AuCOFFRE
- remplir les différentes actions permettant d'acquérir des points tout au long de l'année
- habiter en France Métropolitaine (l'envoi se fera uniquement en France Métropolitaine)

4-2 Validité de la participation

Toute participation au programme fidélité sera considérée comme non valide si

- Le participant n'a pas rempli au moins une action du programme de fidélité
- la personne n'est pas inscrite à AuCOFFRE et n'a pas effectué d'achats

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout profil de participant qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation du gagnant se fera grâce à un logiciel en ligne, permettant d'importer la liste de clients remplissant les conditions présentées ci-dessus.

Le tirage au sort final du programme de fidélité se fera le 16 décembre et les gagnants seront contactés par mail et/ou par téléphone. À nombre de points équivalents, le classement final sera déterminé par date d'ancienneté de création du compte.

IMPORTANT : Le calcul et l'attribution des points sont effectués par les équipes internes à AuCOFFRE, via un système de calcul interne. Aucune contestation et remise en cause externes ne pourra être prise en compte de la part des participants.

Article 6 : Désignation des Lots

Voici le listing des lots, du gagnant arrivé 1er au classement, jusqu'au 150ème :

- 1er : VeraValor 1/4 once Or Marianne Terrassant le Dragon + un lot de 10 VeraSilver
- 2^e : Pièce 15 ans AuCOFFRE 1/10 once or pur
- 3^e : Visite exclusive des Ports Francs de Genève
- du 4^e au 7^e : VRO - 1 gramme d'or pur
- du 8^e au 15^e : 1 VeraSilver
- du 16^e au 50^e : 1 mug + 1 pot de miel + 1 carnet + stickers + accès à une offre de réduction exclusive
- du 51^e au 150^e : Accès à une offre de réduction exclusive

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera contacté par mail et/ou par téléphone dès sa désignation faite par l'équipe Marketing du groupe AuCOFFRE.com.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Le gagnant injoignable au bout de 10 jours à compter de l'annonce ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à l'adresse: support@aucoffre.com

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du programme fidélité est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis et les différents points accumulés tout au long de l'année, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au programme fidélité implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : support@aucoffre.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du programme fidélité.

Article 14 : Consultation du règlement

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : support@aucoffre.com